

Nombre*de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 21 mars

**PRÉSENTS : LIONS Gilles FICHTEN Marie-Pierre FRANQUELIN Jean-Philippe
MARC-MARTIN Nicole TEITGEN Carole DEBRUYNE Caroline THIBAUT Darig
LIONS Pascale**

Absent (s) excusé (s) : JULIEN Gilles

Absent (s) non excusé (s) :

**Pouvoir (s) : Monsieur JULIEN Gilles donne pouvoir à Mme MARC-MARTIN Nicole
Secrétaire de séance : LIONS Pascale**

ORDRE DU JOUR

Débat d'orientations budgétaires
Questions diverses

Après approbation du compte rendu du conseil du 25 février 2022, passage à l'ordre du jour

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le maire présente à l'assemblée la situation des finances de la commune qui sert de base afin de déterminer les choix qui seront traduits en chiffres dans le futur budget 2022.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet, en prenant en compte le contexte économique actuel, de préparer le futur budget 2022, en fournissant les informations utiles aux membres du conseil, afin de leur permettre d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et de pouvoir dégager les priorités budgétaires.

Sont présentés des éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le contexte de hausse des carburants, de l'énergie et des matières premières, avec ses répercussions sur l'économie nous amène à maintenir nos efforts de gestion, tout en maintenant un niveau d'investissement limité à :

- Enfouissement des réseaux sur LA SUPLIGERE
- Enfouissement des réseaux Route de Saint Clair
- Aménagement sécuritaire du carrefour Route de Saint Clair / Route des Fontaines

L'aménagement sécuritaire du carrefour RD63 / Route de Saint Clair, est planifié pour 2023

La baisse du pouvoir d'achat nous enclenche à une modération fiscale, et ce malgré le recul constant des concours financiers de l'état.

Poursuite de notre plan de développement de parc locatif, afin d'augmenter l'indépendance financière de la commune.

Poursuite de la commercialisation du lotissement « *Les Hauts de Saint Clair* » dont les premières signatures des actes de vente, sont prévues fin avril 2022, avec démarrage des constructions en mai.

Monsieur le maire rappelle également que le débat d'orientation budgétaire, prévu par le code général des collectivités territoriales n'est obligatoire que pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Le Conseil municipal, dit à l'unanimité, avoir procédé au débat d'orientations budgétaires de l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles



Lions